



Capital décès prevoyance entreprise

Par **ticettac**, le **18/06/2015** à **20:40**

Bonjour,
Je suis bénéficiaire d'un capital décès entreprise mon ami est décédé à ce jour la société APICIL refuse le versement de ce capital car ils évoquent qu'il pourrait y avoir des enfants nés avant (Après une recherche en généalogie il est prouvé qu'il n'y a aucun enfant) Apicil me demande une attestation pour le prouver mais le notaire en charge de la succession dont je ne fais pas parti ni même ce capital refuse de me le fournir et donc tout reste bloqué.
Comment puis-je obtenir cette attestation ? Puis-je demander à un autre notaire ? En gros que puis-je faire ? Merci par avance bien cdt c'est le notaire de la famille du défunt qui a fait les recherches. Est-ce le refus est que les héritiers acceptent ou non la succession. Ce que je ne comprends pas c'est que ce capital n'a rien à voir avec la succession. Merci. Cdt